

Les infirmières et infirmiers auront-ils leur place sous la prochaine présidence de la République ?

Paris, le 2 mai 2012 – La santé n'a pas été un sujet souvent abordé durant la campagne électorale et ne semble pas revêtir un enjeu pour les deux candidats restant en lice. Pourtant, dans la recherche de protection, d'humanité et de solidarité qui motive les électeurs en ce scrutin présidentiel, la question de la santé et du devenir de notre système de santé devrait occuper la première place.

L'Ordre national des infirmiers, représentant de la profession de santé la plus importante en nombre, étant comme d'autres professionnels en première ligne dans la prise en charge des malades, la prise en charge de la douleur et l'accompagnement de la dépendance, souhaite que les deux candidats s'engagent au sujet de la profession infirmière. A cette fin il propose deux questions à leur poser lors du débat du second tour, le 2 mai.

1. Améliorer les conditions de travail des infirmières pour augmenter la qualité des soins aux patients

Une enquête récente de l'Ordre national des infirmiers¹ indique que près d'un infirmier sur deux estime ne pas pouvoir assurer une sécurité des soins optimale à ses patients au regard de ses conditions d'exercice. (51% dans le secteur public et 44% dans le secteur privé). Ces chiffres rejoignent ceux d'une enquête internationale récemment publiée² qui établit un lien entre la satisfaction des infirmières et celle des patients dans les treize pays étudiés. Les chercheurs ont pointé que «chaque patient en plus dont doit s'occuper l'infirmière va faire baisser sa satisfaction»³. Or, la durée moyenne de séjour a diminué de moitié en 50 ans et le nombre de patients a été multiplié par trois. Le déficit d'infirmières est général. Rappelons qu'à Paris 600 postes d'infirmières ne sont pas pourvus.

⇒ **Quelles mesures comptez-vous prendre pour améliorer les conditions de travail des infirmières dans les hôpitaux afin d'assurer aux patients sécurité et qualité des soins ?**

¹ http://www.ordre-infirmiers.fr/assets/files/000/pdf/CP%20enquete_Infirmiers%20ONI_11042012.pdf

² British Medical Journal, 2012, <http://www.bmj.com/content/344/bmj.e1717>

³ Libération, 10 avril 2012, http://www.liberation.fr/societe/2012/04/10/dans-le-monde-entier-des-infirmieres-au-bord-de-craquer_810828

2. Permettre aux infirmières de prescrire pour répondre à la baisse du nombre des médecins et améliorer la prise en charge de la douleur

Confrontés à la baisse de la démographie des médecins et au désengagement de ceux-ci de certaines tâches, les infirmières souhaiteraient que la loi reconnaisse cette évolution. Ainsi, il ressort de l'enquête de l'Ordre des infirmiers que le droit de prescription, ouvert aujourd'hui timidement aux infirmiers, devrait urgemment être élargi. Dans la prise en charge de la douleur, dans le cadre de l'urgence, lors des soins au domicile, les infirmiers sont souvent en première ligne mais, pourtant, ne peuvent agir sans prescription du médecin. Alors que certains médicaments antalgiques sont en vente libre en pharmacie, il faut encore à l'hôpital une prescription du médecin pour que l'infirmier puisse soulager la douleur des patients constituant une perte de chance pour le patient. Nécessitant moins d'intervention du médecin, l'autonomie de prescription de l'infirmier serait aussi source d'économies.

⇒ **Entendez-vous faire évoluer la loi pour permettre aux infirmiers de prescrire certains médicaments notamment antalgiques ainsi que certains produits utiles à la dispensation des soins infirmiers ?**

L'Ordre national des infirmiers souhaite rappeler que les infirmiers, s'ils sont disposés à accepter des missions nouvelles, entendent avant tout pouvoir exercer leur métier dans les meilleures conditions au bénéfice des patients et de la qualité des soins.

A propos de l'Ordre national des infirmiers

L'Ordre national des infirmiers groupe obligatoirement tous les infirmiers habilités à exercer leur profession en France. Il veille à maintenir les principes éthiques et à développer la compétence, indispensables à l'exercice de la profession. Il contribue à promouvoir la santé publique et la qualité des soins.

Contact presse :
Madame Maryline PECNARD
Secrétaire générale adjointe
Tél : 06 13 77 21 54